



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.0 Plan de zonage

Echelle : 1/7 000ème

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du

Le Maire

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal -
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal -



Source : ©IGN BD-PARCELLAIRE - Mars 2017

Zonage réglementaire

UA

UAe

UB

UBe

UR

AU

N

Ne

Nh

Nj

Nzh

A

Ae

Atv

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Vergers protégés (L151-23 du CU)
- Eléments de patrimoine (L151-19 du CU)
- Mares et mouillères (L151-23 du CU)
- Cône de vue
- Canal voûté du ruisseau
- Voie agricole à maintenir
- Site classé "Le Rû de Rebais"

Emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Extension de l'école	Commune de Fleury-en-Bière	2 653
2	Création d'une piste cyclable	Conseil départemental de la Seine-et-Marne	9 347

0 100200 400 mètres